

Contribution de la Ville de Montreuil à l'avis de la CAEE sur le PDUIF

Éléments de contexte

Le PDUIF est un document de planification sur les orientations principales du territoire d'Ile-de-France en matière de déplacements et mobilités durables. L'enjeu premier étant d'assurer « un équilibre durable entre les besoins de mobilités d'une part et la protection de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie d'autre part ». En effet, ce document directeur tend à travers un éventail d'actions déclinables, sur différentes échelles de territoire et de temps, des politiques de déplacements pour répondre aux grands enjeux socio-économiques et urbains de la métropole francilienne et de façon durable sur les dix années à venir.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a, par délibération du 16 février 2012, arrêté le projet de PDUIF proposé par le Conseil du STIF le 9 février 2011.

Dans le cadre de cette procédure, par courrier du 06 avril 2012, le Conseil régional d'Ile-de-France a saisi réglementairement la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE), en sa qualité de collectivité ayant la compétence Transports, dans le but de recueillir son avis sur le projet arrêté du PDUIF tel que cela est prévu par l'article L.121-25 du code des transports.

En effet, le 13 décembre 2011, la communauté d'agglomération Est Ensemble, dans le cadre de sa compétence « Aménagements », s'est dotée du volet Transports par vote du Conseil communautaire. Cette compétence inclut dans un premier temps, la reprise de la gestion des services de transports urbains réguliers de proximité (navettes intercommunales), ainsi que l'étude et la mise en œuvre d'un Plan local de déplacements, déclinaison locale du PDUIF.

Ainsi sur la base des contributions des neuf villes membres, la CAEE formalisera un avis reflétant les orientations souhaitées à l'échelle du territoire en matière de transports et déplacements en lien avec les objectifs arrêtés du PDUIF.

La CAEE : garante de la mise en œuvre des grands projets de transports et ...

La Ville de Montreuil engage la CAEE à soutenir, accompagner et faire aboutir dans les conditions les plus favorables tous les grands projets de transports structurants en cours de réalisation, à l'étude, et/ou en projet sur le territoire communautaire (ex :Tangentielle Légère Nord, TZen3, Ligne Orange...).

La Ville de Montreuil tient à souligner son attachement particulier à un aboutissement rapide des projets de prolongements de la ligne 11 du Métro jusqu'à Rosny-Bois-Perrier et de la ligne T1 du Tramway jusqu'à Val de Fontenay.

De plus, la municipalité souhaite que la CAEE se saisisse du projet de prolongement de la ligne 9 du Métro jusqu'à « hôpital intercommunal » et qu'elle initie une démarche articulation transport/urbanisme, sur le même modèle que celui mis en place pour les projets de prolongement de la ligne 11 du Métro ou de la tangentielle légère nord.

... des objectifs du PDUIF à l'échelle communautaire

La Ville de Montreuil souhaite tout d'abord affirmer qu'elle partage très favorablement l'ensemble des objectifs et actions référencés dans le PDUIF arrêté et ses priorités en matière d'actions locales.

La Ville de Montreuil estime que la CAEE doit pouvoir peser dans les orientations stratégiques en matière de transports à l'échelle francilienne et porter haut les positions de ses communes membres.

Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre du PDUIF à l'échelle locale, la CAEE devra veiller à une bonne articulation entre les objectifs du PDUIF et ceux du contrat de projet 2007/2013, du SDRIF, et ses déclinaisons dans les SCOT et les PLU.

La Ville de Montreuil est favorable au lancement de l'élaboration d'un Plan Local de Déplacements (PLD) à l'échelle du territoire par la CAEE, qui est la déclinaison détaillée et opérationnelle des actions du PDUIF. Elle s'engage, au même titre que dans le cadre de son Plan Climat/Energie Territoriale (PCET) volet principal de son Agenda 21, à mettre en œuvre les actions visant à atténuer la vulnérabilité de son territoire et à réduire l'impact des émissions de gaz à effets de serre.

Les actions jugées prioritaires par la Ville de Montreuil

Au niveau territorial, la Ville de Montreuil invite la CAEE, dans le cadre de l'élaboration de son PLD, à établir une priorité dans les actions à mener en faveur des déplacements à pied, à vélo, en transports en commun et en voiture. Pour cela, elle se doit d'impliquer chacun des acteurs dans les études, la réalisation, la mise en œuvre et le financement de ces actions.

La ville de Montreuil a identifié quatre actions qu'elle souhaite voir priorisés :

1) Etendre les zones apaisées pour redonner la priorité aux modes actifs

La Ville de Montreuil souhaite que le piéton et le vélo soient placés au cœur des réflexions sur l'aménagement de la voirie.

Il s'agit de favoriser le développement de ces modes dits « actifs » grâce au développement de quartiers « apaisés ». Cela se traduit par l'aménagement de zones pacifiées sur la voirie locale, limitées à 20 (zone de rencontre) ou à 30 km/h (zone 30) favorisant un meilleur partage de la voirie, et améliorant le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes.

➔ Inciter chaque ville membre à s'engager à pacifier au moins un quartier supplémentaire de son territoire.

Défi 3 et 4 – Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

➤ *Action - 3 / 4.1 - Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs*

2) Promouvoir auprès du public la pratique de la marche et du vélo

La Ville de Montreuil souhaite que des actions de communication grand public soient mises en œuvre à destination des habitants et salariés du territoire d'Est Ensemble.

Il s'agira de :

- sensibiliser les différents publics aux bienfaits de la pratique de la marche et du vélo (santé, environnement, économie)
- accompagner le développement de plans de déplacements scolaire, d'entreprises, d'administration
- former à la pratique du vélo grâce au développement des vélos écoles
- communiquer sur les itinéraires et aménagements cyclables existants et en cours de réalisation (éditions de cartes, plans, guide à l'usage des cyclistes) et éventuellement les schémas directeurs piétonniers.
- Recenser les coupures

➔ Ce travail de promotion nécessite le renforcement et la mise en cohérence du maillage et des réseaux cyclables à l'échelle de l'agglomération

Défi 3 et 4 – Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

➤ *Action – 4.3 – Favoriser et promouvoir la pratique du vélo auprès de tous les publics*

3) Développer une politique de stationnement pour un espace public et une mobilité durable

La Ville de Montreuil souhaite qu'une politique de stationnement restrictive sur la voirie soit mise en œuvre au sein des Zones d'aménagement concerté (ZAC) des nouveaux projets urbains. L'offre de stationnement devra se trouver principalement hors voirie grâce à la construction de parkings en ouvrage mutualisé entre différentes activités. Un tel dispositif permettra de libérer les espaces publics au profit d'aménagements durables et conviviaux, des modes actifs de déplacements, et de la circulation des transports collectifs.

Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

➤ *Action 5.2 - Mettre en œuvre des politiques de stationnement public au service d'une mobilité durable*

➤ *Action 5.3 – Encadrer le développement du stationnement privé*

4) Inciter et promouvoir la mise en œuvre de Plan de Déplacements d'Entreprises/ d'Administrations

La Ville de Montreuil souhaite que les villes membres ainsi que la CAEE, dans un premier temps, engage à l'échelle de leur collectivité un Plan de Déplacements d'Administration. Celui-ci visera à promouvoir notamment auprès des salariés :

- l'usage des transports collectifs, et des vélos
- la pratique du covoiturage
- limiter les besoins de déplacements en véhicules motorisés

Dans un second temps, il pourra être envisagé de mutualiser l'organisation des moyens à l'échelle communautaire par l'élaboration d'un plan de déplacement inter-administration.

Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

➤ *Action 9.1 – Développer les plans de déplacements d'entreprises et d'administrations*